

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le

ID : 034-263400194-20240425-435-DE



Séance du 19 avril 2024,

L'an deux mille-vingt-quatre et le 19 avril à 14h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé sous la Présidence de Monique GALEOTE, Vice-Présidente

Délibération n° 435

Objet :

Compte administratif du CCAS 2023

Vote :

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents ou représentés : 8

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

Ahmed KASSOUH, Marc PIMPETERRE, Monique GALEOTE, Michel PANIS, Gilbert MARTINEZ, Marie-Pierre DELCROIX, Michèle NICOL, Damien ALIBERT

Représentés :

Non représentés : Gaëlle LEVEQUE, Magali STADLER, Laurent MAITRE, Edith POMAREDE, Marie THOMANN,

Secrétaire de séance : Guilhem RAMBAUD

Vu le rapport de la Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le compte administratif 2023 du CCAS se présente de la façon suivante :

I- Présentation générale

Il est rappelé que le CA est conforme au compte de la gestion du trésorier

Fonctionnement		Investissement	
Total des dépenses	174 808,17 €	Total des dépenses	0,00 €
Total des recettes	174 599,47 €	Total des recettes	0,00 €
Résultat comptable	-208,70 €	Résultat comptable	0,00 €
Reprise résultat antérieur	+ 302,30 €	Reprise résultat antérieur	+ 27 927,35€
Résultat budgétaire	+ 93,60 €	Résultat budgétaire	+ 27 927,35 €

Globalement, le compte administratif du CCAS fait apparaître un excédent de fonctionnement de 93,60 euros et un excédent d'investissement de 27 927,35 € euros.

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré sur cette affaire :

APPROUVE et CONSTATE les identités de valeurs avec les indications de Compte de la gestion du trésorier du SGC du cœur d'hérault,

APPROUVE le compte administratif comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
011 - Charges à caractère général	31 282,02 €	002 - Report d'excédent	302,30 €
012 - Charges de personnel	134 745,52 €	74 - Participations	168 246,81€
65 - autres charges de gestion courante	8 780,63 €	75 - autres recettes de gestion courante	6 352,66 €
<u>Total :</u>	174 808,17 €	<u>Total :</u>	174 901,77 €
<u>Solde : +93,60 €</u>			
<u>INVESTISSEMENT</u>			
<u>Dépenses</u>		<u>Produits</u>	
	0,00 €		27 927,35 €
<u>Solde : + 27 927,35 €</u>			

AUTORISE Madame la Présidente et Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Vice-présidente de notifier la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Lodève

Fait à Lodève le 22 avril 2024

Pour copie conforme

La Vice-Présidente du CCAS
Monique GALEOTE

